



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## **CTL 01-07-2022 : Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

La situation internationale n'a pas évolué depuis notre dernier CTL, il y a toujours la guerre à notre porte, des crises sanitaires et alimentaires.

Au dernier CTL du 05/05/2022 l'intersyndicale a quitté unanimement la séance après son ouverture puisque les déclarations liminaires et l'émargement avaient été faits, pour absence d'inscription à l'ordre du jour d'un point sur la création du SDIF.

Vous avez reconvoqué en deuxième convocation le CTL le 12/05/2022, avec un ordre du jour modifié comprenant le point non inscrit en première convocation.

L'intersyndicale vous a interpellé pour vous signifier qu'il ne pouvait y avoir de deuxième convocation, puisque le premier a bien été ouvert et non pas boycotté.

Vous deviez donc convoquer un CTL sur le point de la création du SDIF, à ce jour l'intersyndicale est sans réponse de votre part.

### **Qu'en est-il de cette demande ?**

Nous nous retrouvons en cette première réunion post-législatives, où les Français ont montré leur défiance envers le chef de l'État, en ne lui donnant qu'une majorité relative à l'Assemblée Nationale.

Pourtant le Président de la République ne semble pas avoir entendu l'appel des Français. Ceux-ci sont étranglés dans leur vie de tous les jours, par l'inflation galopante et la pénurie qui s'accélère. Il reste droit dans ses bottes et rejette par avance la faute sur les autres, si son gouvernement n'arrivait pas à faire passer le programme sur lequel il a été élu.

Au niveau fonction publique, la conférence sur les salaires propose une aumône de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, alors que les demandes des agents, soutenu par **FO**, étaient entre 10 et 25 %.

« Du jamais vu depuis 37 ans » ou « Plus aucun agent en dessous du SMIC » se gausse le ministre, alors que l'agent le plus mal rémunéré ne touchera que 45 € de plus que le SMIC, qui va lui augmenter au 1<sup>er</sup> août et diminuer cette marge.

### **De qui se moque t-on ?**

Au niveau DGFIP, c'est à la date du 21 juin 2022, 288 lauréats du concours C qui ont renoncé (198 avant affectation et 288 après affectation) soit 18,12 % des lauréats. Au 31/12/2022, la DGFIP accusera un sous-effectif de - 2326 agents .

La poursuite du NRP est faite en reléguant l'aspect humain au second plan. On transfère les services, on verra si les agents suivent ou pas.

Le nombre de promotions internes (concours ou liste d'aptitude) fond comme neige au soleil, 491 promotions de C en B, 134 lauréats à l'Examen professionnel de B en A, 86 AFIPA promus en 2022

À côté de cela, on veut associer les agents, à réfléchir, à comment se « tirer une balle » dans le pied pour mieux rentabiliser les services, le fameux « remue-méninges » dans le cadre du futur nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Il s'agit d'une nouvelle pseudo-démarche participative, poudre aux yeux qui ne cache pas la situation problématique de notre administration.

Ce remue-méninges n'ayant pas l'adhésion des agents, on organise maintenant des réunions semi-obligatoires par service pour essayer d'associer le plus grand nombre. On est tombé bien bas.

Il ne semble pas avoir été entendu que les besoins des agents sont des effectifs, des rémunérations décentes, l'arrêt des réformes, bref les préoccupations des agents sont loin de la rentabilité excessive voulue par nos dirigeants politique.

Vous vous étonniez lors du dernier CTL, Monsieur le Président, de la difficulté à recruter des agents, cela ne vous interpelle t-il pas ?

En ce qui concerne, le CTL du jour

On y trouve le budget, qui est comme les années précédentes en diminution et oui, il faut faire des économies.

Pour la formation professionnelle, on constate qu'il y a beaucoup de e-formation.

Pour **FO-DGFIP**, la formation présentielle doit rester le mode privilégié, le mode normal et habituel, le distanciel devant être réservé aux situations exceptionnelles !

Les agents ont des besoins de plus en plus spécifiques, compte tenu des évolutions législatives ou des transferts de charges ; TVA des Douanes vers la DGFIP par exemple. On constate que pour autant malgré les formations obligatoires, de changement de métiers, il reste quand même 33 agents qui n'ont reçu aucune formation au cours des 3 dernières années.

Le Tableau de Bord de veille sociale, nous indique que :

le nombre de conflits (fiche de signalement) est en augmentation ;

le nombre d'arrêts maladie est en augmentation ;

le nombre de télétravailleurs est en augmentation ;

le nombre de jours ARTT mis en CET reste élevé, 3 320 jours, ce qui correspond à peu près à 15 agents années ;

le nombre d'heures écartées est de 1 829 heures soit un peu plus de 1 agent 1/4 à l'année ;

Malgré la couverture d'emploi, il reste des services en difficultés voir très grosse difficultés, que les SIP et Trésoreries spécialisées concentrent la majorité des fiches de signalement.

Le Télétravail pérennisé s'est développé compte tenu de la situation épidémique.

Le télétravail n'a pas été développé pour favoriser l'articulation vie professionnelle et vie personnelle mais à cause de la COVID ! Et parce que cela marche ! Et parce que la productivité des agents est encore meilleure ! Et parce que l'administration fait des économies !

Si le souhait de la DG était réellement de favoriser cette articulation, alors, il ne fallait pas faire le NRP qui éloigne les agents de leur lieu de vie et leur procure des tracasseries supplémentaires dans leur vie personnelle et familiale, malgré le télétravail.

Enfin dernier point à l'ordre du jour, l'égalité professionnelle.

Pourtant, le plan ministériel 2020-2022 porte sur la diversité et l'égalité professionnelle. Cependant les documents du CTL, les seules données concernent l'égalité femme-homme, la parité. Rien sur **la diversité**, rien sur **le handicap**, rien sur d'autres égalités ..., Vous sous-entendez donc que l'égalité ne concerne que les femmes et les hommes.

Force est de constater que, depuis des années, le sujet de l'égalité femmes-hommes est remis sur la table... comme pour se souvenir de ne pas l'oublier !

Autant dire que nous tournons en rond depuis des années, que rien ne change vraiment mais que certaines consciences sont apaisées.

### **Ce qui est attendu c'est du concret !!!**

Sur la parité, un bout de chemin a été réalisé, tout n'est pas noir, mais beaucoup reste à faire. Plus le grade est élevé, plus la proportion de femmes est faible en général à la DGFIP. Force est de constater que la DDFIP 22 est bonne élève, le nombre de femme A+ est plus ou moins proportionnelle à leur représentativité dans la catégorie A+, à l'exception des inspectrices principales qui ne sont que 33,33 % et des AGFIP 0 %

Pour favoriser la promotion des femmes, il existe une solution facile et efficace à mettre en place, que seule **FO DGFIP** revendique depuis la création de la DGFIP : la possibilité pour les promus de C en B d'être affectés dans leur département d'origine, s'ils le souhaitent, ce que certains ont appelé le droit au retour !

Voilà une mesure qui à coup sûr favoriserait la promotion sociale des femmes. Que la DG la mette en place plutôt qu'une nouvelle page Ulysse !

Enfin Monsieur le président, nous évoquons quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour mais porteur de vives inquiétudes pour l'avenir : les vacances d'emplois après le mouvement national.

Parce que le NRP et les suppressions d'emplois ne sont plus les seuls dangers pour les conditions de travail de nos collègues, pour nos services, pour notre Service Public.

En effet, la situation des effectifs projetée au 31/12/2022 par la DG indique un taux de vacances de -34,8 agents de catégorie C, -22,8 de catégorie B et ce n'est pas l'excédent de 0,8 agent de catégorie A qui y change quelque chose, la DDFIP 22 est déficitaire de 56,8 agents au total.

C'est démentiel !!! Malheureusement, c'est aussi le fruit de l'absence d'anticipation et de gestion prévisionnelle efficace de la part de la DG.

Monsieur le Président, en tant que responsable de service, il est de votre **devoir d'alerter** la DG sur la situation.

Pour les Côtes d'Armor, on constate que malgré les mouvements de mutation certains services subissent de plein fouet ces vacances abyssales.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui continue de plus belle
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec

l'attribution des moyens en personnels.

**F.O.-DGFIP avec la FGF FO,**

- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires ;
- exige immédiatement une augmentation de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- exige une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur de l'inflation.